

III

Ordre des Serviteurs ou Servites de Marie

Ce que nous avons appris

L'enseignement le plus connu de la tradition de notre Ordre rappelait que l'Ordre avait pris naissance en 1233 à Florence (ou sur le Mont Senario) par une intervention miraculeuse de la Vierge Marie. Il avait été fondé grâce au concours de sept nobles florentins, presque tous impliqués dans le commerce des lainages. Le bréviaire proposait alors cette lecture pour la fête des sept saints Fondateurs :

« Au XIII^e siècle, sept hommes de la noblesse de Florence, Bonfilio Monaldi, Bonajuncta Manette, Manetto d'Antella, Amédéo de Amideis, Uguccio Uguccioni, Sostène de Sosteneis et Alexis Falconieri se retirèrent dans une modeste maison de campagne et y méditèrent assidûment sur la Passion du Christ et les douleurs de sa Mère si affligée. La Bienheureuse Vierge Marie leur apparut le vendredi saint et leur montra l'habit de

deuil qu'ils devaient revêtir. Elle leur dit qu'il lui serait très agréable de les voir fonder un nouvel Ordre religieux pour méditer et propager le souvenir des souffrances qu'elle-même avait endurées au pied de la Croix du Seigneur. Avec l'aide de saint Pierre martyr, de l'ordre des Prêcheurs, ces saints hommes instituèrent l'Ordre des Servites de la Bienheureuse Vierge Marie et se mirent à parcourir, avec leurs compagnons, les cités et les bourgs, prêchant partout par la parole et par l'exemple le Christ crucifié. Un même amour véritablement fraternel les avait unis dans la vie, un même tombeau les reçut aussi après leur mort et ils furent l'objet de la part du peuple d'une même vénération. Clément XI et Benoît XIII confirmèrent donc le culte commun qui leur était rendu et Léon XIII les ajouta à la liste des saints (1888)».

Les leçons propres de l'ordre étaient encore un peu plus détaillées mais exactement de la même veine. Et nous ne possédions pas d'autre source pour critiquer ces données, si ce n'est (en français du moins) une « Histoire des Sept saints Fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie », de notre frère Sostène M. LEDOUX, éditée en 1912, qui corroborait ces assertions. On y lisait une foule d'autres détails, très édifiants, mais sans jugement critique sur leur véracité ou même leur vraisemblance.

Sans doute ceux qui étaient passés par notre faculté Marianum avaient reçu un enseignement qui leur permettait de relativiser certaines affirmations ou certains récits. De même ceux qui lisaient couramment l'italien pouvaient avoir recours soit aux articles de notre

frère Raffaello M. TAUCCI, soit même au «Manuale di Storia dell'Ordine dei Servi di Maria» de ROSSI qui tout en n'étant pas un ouvrage tellement critique, nuancait passablement divers récits merveilleux des origines. Nous bénéficions maintenant de nombreux travaux plus poussés, toujours en italien cependant. Nous avons surtout l'œuvre de Franco Andrea Dal PINO : «I frati servi di S. Maria» qui est pratiquement exhaustive sur la question des origines de notre Ordre. Et, traduit en français, nous avons du même auteur : «Un groupe évangélique du XIII^e siècle».

Alors, comment devons-nous réagir par rapport à cette présentation traditionnelle pour être crédibles actuellement ? Avouons au départ, que ce récit du bréviaire, non seulement ne résout pas le problème historique de la fondation de notre Ordre, mais qu'il pose quelques problèmes lorsque l'on tente une approche qui se veut historique.

Date de la fondation de notre Ordre

La «Legenda de Origine» fixe en l'an 1233 la fondation de notre Ordre. Cette date est-elle au moins probable ?

Dès l'abord nous devons indiquer que nous ne possédons aucun document qui contredise directement cette assertion de la Legenda. Les diverses variantes proposées au cours des siècles dépendent elles-mêmes de cette Legenda.

Examinons tout de même certains documents précis relatifs au début de notre ordre pour tenter de corroborer ou d'infirmer cette affirmation.

Le premier est une lettre du 13 mars 1249 d'un certain Rayneri, cardinal du titre de Sainte-Marie-in-Cosmidin, agissant au nom du pape comme légat pour la Toscane.

Il s'adresse au prieur et aux frères du Mont Senario, diocèse de Florence, qui sont appelés Serviteurs de sainte Marie. Il accepte de les placer, eux et leur lieu, sous la protection apostolique. Il confirme la concession faite par Ardingo, évêque de Florence, d'observer la Règle de saint Augustin et l'institution du dit Ordre. Il enjoint aux frères de ne pas quitter l'Ordre sans une lettre testimoniale du Prieur. Il permet enfin de recevoir de nouveaux frères.

Nous ne possédons pas l'original de cette lettre, mais dans sa « Chronique », fr. Filippo M. SGAMAITA affirme qu'elle se trouvait encore dans l'armoire à trois clés de notre couvent de la Santissima Annunziata de Florence en 1521.

Cette lettre fut suivie de deux autres, toutes deux du 18 février 1250, d'un certain Pierre, cardinal du titre de Saint-George-au-voile-doré, également légat du pape pour la Toscane. Il aurait succédé à Rayneri.

La première est adressée au prieur et aux frères prêtres du Mont Senario, diocèse de Florence, appelés Serviteurs de la Bienheureuse Marie.

Elle leur permet de relever de l'excommunication les adhérents à Frédéric empereur d'Allemagne excommunié et même de les admettre dans leur compagnie, une fois réparés les torts qu'ils auraient pu avoir faits.

La deuxième lettre est adressée à l'évêque de Sienne. Elle lui demande d'accorder aux frères, qui sont appelés Serviteurs de la Bienheureuse Marie, la permission de construire une église sur leur propre terrain, situé en dehors de la ville de Florence et de leur donner la première pierre.

À cette dernière lettre, Bonfils, évêque de Florence, répondra le 17 mars 1250, en accusant réception de cette demande du Cardinal Pierre, en donnant la dite permission et en fournissant la première pierre.

De plus, on peut citer encore deux autres lettres. La première, du 23 octobre 1251, d'un certain Guillaume, cardinal du titre de Saint-Eustache qui déclare agir par un mandat du pape. Il prend sous sa gouverne le prieur général et tous les frères dits Serviteurs de Sainte-Marie, leur enjoignant « d'observer leur Ordre » sous la règle de saint Augustin, selon l'institution et la concession faites par Ardingo, évêque de Florence, et la confirmation et concession

de Rayneri, cardinal du titre de Sainte-Marie-in-Cosmidin, légat papal de la Toscane.

Enfin la lettre «Deo grata» du pape Alexandre IV du 23 mars 1256. Elle fut considérée comme une première approbation officielle de la part du Saint-Siège. Le pape y prend sous sa protection le prieur et les frères du Mont Senario, appelés communément Serviteurs de Sainte-Marie de l'Ordre de saint Augustin, du diocèse de Florence, avec leurs résidences et tous leurs biens. Il confirme leurs statuts réguliers à observer, sous la règle de saint Augustin, statuts qu'Ardingo, évêque de Florence, leur a concédés de par son autorité ordinaire, et qui ont été confirmés par Rayneri, cardinal du titre de Sainte-Marie-in-Cosmidin, agissant comme légat. Cette lettre est suivie d'un texte que l'on a surnommé «l'acte de pauvreté» et dont nous aurons à étudier la teneur plus tard. L'original est absolument introuvable. Bien plus, cette lettre n'est pas mentionnée par les historiens de l'Ordre. Mais on en a reproduit le texte par photocopie de l'enregistrement conservé dans les archives secrètes du Vatican. C'est pourquoi, on peut juger que cette lettre «Deo Grata» est très sûre. Elle assure la validité de la lettre de Rayneri et l'approbation donnée par Ardingo.

Ces quelques documents disent que depuis au moins 1249, il existait une communauté constituée d'un prieur et de frères, sur le Mont Senario, communauté dont l'existence

ou la fondation devait remonter à quelques années auparavant. Combien d'années? La seule référence est Ardingo.

Que savons-nous d'Ardingo? Évêque de Florence de 1231 à 1247, il serait mort le 3 mai 1247. Zélé promoteur de la vie religieuse dans son diocèse, il a donné à nos Fondateurs la règle de saint Augustin et l'institution. Et comme ils se sont installés sur le Mont Senario, il a pu leur offrir le lieu. Étant évêque de Florence, il reçut en effet, en 1241, des terrains sur cette montagne. La Legenda raconte que saint Pierre de Verone avait été dépêché à Florence par le souverain pontife pour prêcher contre les hérétiques en l'an du Seigneur 1244. Et elle ajoute :

« Il arriva que ces glorieux hommes, nos Pères, en fréquentant assidûment ses prédications et s'étant aperçu que le feu sacré du Saint-Esprit était en lui, furent si attirés par cet homme qu'ils en vinrent à le connaître et à se lier d'une amitié cordiale avec lui. »
(LO 51)

« De plus (le bx Pierre), ayant constaté qu'ils ne revêtaient aucun habit précis et qu'ils n'avaient aucune règle qu'ils se devaient de suivre, se mit, dès lors, à s'occuper d'eux avec un soin particulier. Par conséquent, ce fut en priant Dieu et Notre Dame en toute ferveur au sujet desdits habit, règle et nom ..., voici que la glorieuse Vierge Marie, après avoir été invoquée avec tant d'insistance, apparut à saint Pierre martyr pour l'assurer en tous points...

Après qu'il eut célébré la messe dans la plus pure des joies, il se rendit en compagnie de l'un de ses familiers au lieu que nous avons encore de nos jours à Florence, et après avoir réuni les frères dans la maison qu'ils possédaient alors, il leur raconta la vision qu'il avait eue de Notre Dame au sujet de l'avenir de l'Ordre et il leur indiqua l'habit qu'ils devaient dorénavant porter de même que la règle qu'ils devaient observer. Il leur révéla, enfin, que le nom particulier qu'ils avaient, à savoir « Serviteurs de la Vierge Marie » provenait principalement de Notre Dame elle-même » (LO 52 et 53).

Nous nous trouvons donc en face de deux versions au sujet de la règle. Les documents de Rome nous disent qu'elle fut donnée par Ardingo. La legenda par saint Pierre de Vérone. Il n'est guère difficile d'opter en faveur d'Ardingo, car il était le seul à pouvoir le faire. Mais est-ce dire que l'assertion de la LO est absolument fausse? Pas nécessairement. Si nos fondateurs ont été l'objet de la sollicitude de cet envoyé du pape, rien n'empêche que l'évêque du lieu ait agi suivant ses recommandations.

Quant au rôle de la Mère du Seigneur, il est pour le moins difficile à préciser « historiquement ».

L'influence de Pierre de Vérone sur le choix de la règle et de l'habit reste plausible. Il ne faut pas oublier que la règle de saint Augustin est aussi la règle des Prêcheurs et que l'habit,

excepté la couleur, ressemble étrangement à celui des Dominicains. Quant à l'institution, il est avéré que les premières constitutions connues de l'Ordre sont apparentées à celles des Prêcheurs, excepté le premier chapitre « De reverentiis » qui traite des hommages à rendre à la sainte Vierge.

Cette affirmation du rôle déterminant de Pierre de Vérone sur le choix de la règle amènerait à penser que la fondation proprement dite de l'ordre aurait eu lieu après son passage à Florence au printemps. C'est plutôt loin de 1233. Andrea Dal Pino n'en opte pas moins pour cette date. Les raisons qu'il avance sont les suivantes. La LO a tendance à fixer les dates de l'ordre en parallèle avec celles de saint Philippe, car la LO se voulait un préambule à une *Legenda* ou *Histoire* de saint Philippe. Ainsi la date de 1233 est choisie en fonction de la date présumée de naissance de saint Philippe : « simultanément, en la même année que la naissance du bienheureux Philippe... Notre-Dame voulut que son Ordre prit origine » (LO 11). Ce choix amène l'auteur à des assertions pour le moins improbables. En effet il y affirme que les Sept reçurent saint Pierre martyr « au lieu que nous avons encore de nos jours à Florence » et que les Sept avaient suivi les instructions et les prédications de Pierre de Vérone durant son séjour à Florence (cinq ou six mois). Alors comment auraient-ils pu être sur le Mont Senario ?